La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

2026-274
36 rue des Frères Kermorvan
Déménagement
Le 29 septembre 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174 portant règlementation générale du stationnement et de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande de la société « Les déménageurs bretons », 19 boulevard du Général Leclerc, 56100 Lorient, d'occuper le domaine public au n° 36 rue des Frères Kermorvan, le samedi 29 septembre 2026, pour une demande d'autorisation de stationnement.

ARRETE

ARTICLE PREMIER
La société « Les déménageurs bretons », est autorisé à occuper le domaine public pour un stationnement, métrages de 3 places de stationnement, le 29 septembre 2026, au n°36 rue des Frères Kermorvan.

ARTICLE DEUXIEME
La société « Les déménageurs bretons », est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE TROISIEME
Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 3 x (5,00 x 2,50) m² x 0,95€ x 1 jours, soit	35,62 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 35,62 + 30,00 =	**65,62 €**

ARTICLE QUATRIEME
La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La société « Les déménageurs bretons »,
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 08 août 2026

Pour Le Maire,

Adjoint - P. FLUTTAN

Yves NORMAND

Mairie de la Trinité sur Mer (Morbihan)

Affiché le :

27 AOUT 2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)